



Compte rendu

du Conseil de l'École doctorale Humanités

ORDRE DU JOUR

- Rentrée des doctorants
- Bilan des demandes de prolongation des contrats doctoraux et de durée des thèses
- Demandes de dérogation de thèse
- Organisation des JT
- Organisation des représentants des doctorant(e)s
- Questions diverses

MEMBRES PRESENTS

En présentiel : François BRIZAY (Directeur de l'ED – site Poitiers) ; Margaux COQUELLE-ROËHM (représentante des doctorant.es – site Poitiers) ; Elvire DIAZ (représentante du laboratoire MIMMOC) ; Sylvie HANOTE (directrice du laboratoire ForeLLIS) ; Gilles MARMASSE (représentant du laboratoire MAPP) ; Valérie FOURNIER (Assistante des EDs).

En distantiel : Laurence PRADELLE (Directrice de l'ED – site Limoges) ; Salah OUESLATI (représentant de l'IEAQ) ; David WATERMAN (membre extérieur – La Rochelle).

RENTREE DES DOCTORANTS

Le secrétariat de l'ED a enregistré très peu de demandes d'inscription au début du mois de septembre. Actuellement, à la date du 15 octobre, on dénombre sur le site de Poitiers 60 demandes, une demande de césure, un abandon effectif et deux futurs abandons.

Sur le site de Limoges (toujours à la date du 15 octobre), on dénombre :

- 47 doctorant.e.s réinscrit.e.s (dans les trois laboratoires confondus)/ 80 à 85 doctorant.e.s en moyenne par an.

- 10 nouv.eaux.elles inscrit.e.s (ou en cours d'inscription), comme suit :

- 2 inscriptions au labo FRED dont : 1 contrat doctoral UNILIM (Bastide Yann) et 1 inscription avec un établissement en cotutelle (personne qui arrive en 2^{ème} année) - (Université de Sao Paulo)
- 2 inscriptions labo CRIHAM dont 1 contrat doctoral IHNA ou Institut national d'histoire de l'art (Marion Bélouard) et 1 financée sur ressources propres
- 3 transferts d'université (labo EHIC) suite à la mutation de Mme Berthin, notre nouvelle collègue hispaniste à UNILIM (arrivent en 2^{ème} ou 3^{ème} année).
- 3 inscriptions en cours au labo EHIC (sur ressources propres)

À Limoges, concernant les demandes d'inscription en première année, trois cas litigieux ont été examinés : l'un a été accepté, le second est en attente d'un complément de dossier, le troisième a été refusé pour faiblesse du dossier (obtention d'un Master professionnel, avec mention Passable).

A Limoges :

- 4 césures, 4 abandons et 0 financement/prolongation de contrat doctoral.
- 3 demandes de dérogation (qui ont été acceptées).
- 1 radiation.
- 6 soutenances sont prévues avant la fin décembre 2020.

Depuis la réunion du Conseil, l'accueil des primo-entrants en doctorat de l'Université de Poitiers a eu lieu le 16 octobre en visioconférence, compte tenu de la situation sanitaire. François Brizay, Lucette Toussaint et André Leroux accueilleront les doctorant.e.s des ED Humanités, SLPCE et SSTSEG le jeudi 5 novembre dans l'amphi Guérin. Un courriel a été

adressé aux futurs doctorants pour savoir combien d'entre eux seraient présents dans l'amphi. Ceux qui ne pourront pas se déplacer suivront la réunion en visioconférence.

À Limoges, la rentrée des doctorant.es primo-entrant.es aura lieu le mardi 10 novembre, dans l'après-midi.

PROLONGATION DES DUREES DE THESE ET DES CONTRATS

Il convient de distinguer la prolongation de la durée des contrats et la prolongation de la durée de préparation des thèses. Voici la démarche engagée par l'établissement depuis mai 2020.

1) Prolongation de la durée des contrats :

-Examen et classement de toutes les sources de financement (MESRI, ANR, CIFRE, Région/collectivités territoriales, bourse de gouvernement...), et années doctorales (1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} & + années), en mai 2020.

-Classement du Collège des EDs le 9 juin avec les critères de la CPU (Vote CR du 20/05/2020). Sur les 852 doctorantes et doctorants de l'université de Poitiers, 241 dossiers de demandes ont été examinées et 218 préconisations de prolongement ont été formulées.

-Saisie officielle le 15 juin du MESRI, Région NAq, GA et GP. et nouvelle mise à jour transmise cette semaine au MESRI pour l'ensemble des doctorants ayant un financement. Les préconisations de prolongement qui sont remontées sont celles issues de la réunion du Collège doctoral.

L'ED n'a pas la main pour la prolongation des contrats, car elle ne prépare pas le budget qui lui est consacré. À ce jour, nous attendons toujours la validation des financeurs des contrats doctoraux. L'université de Poitiers a validé au fil de l'eau le déclenchement des prolongations des contrats doctoraux qui arrivaient à échéance, c'est-à-dire ceux des doctorants en 3^{ème} année. Les avenants seront déclenchés avant chaque période d'échéance des contrats doctorant et après avoir fait le point avec les équipes encadrantes. Le conseil a insisté sur la nécessité d'obtenir un calendrier serré et fiable qui permettrait d'anticiper. L'ED va demander à la DRInnov (Direction de la Recherche et de l'Innovation) que les demandes de prolongation de contrats qui n'ont pas été traitées et honorées le soient avant

le 30 novembre. Pour les demandes particulières, les doctorant.e.s sont invités à se rapprocher de leurs représentants.

La DRInnov, contactée depuis le 15 octobre, a précisé que les avenants des doctorants en 3ème année avaient été signés. Les suivants se feront en fonction des dates d'échéance des contrats et après avoir fait le point des avancées des thèses. Les contrats arrivant à échéance en septembre 2021 seront examinés avant l'été 2021

Pour le site de Limoges, où il n'y a eu aucune prolongation de contrat pour l'ED 612, L. Pradelle rapporte les résultats d'une enquête personnelle menée par un doctorant permettant d'éclairer les choix : le MESRI n'a accordé de prolongation que pour les contrats-État et non pour les contrats-Région. Dès lors, l'UL a demandé un financement à la Région : à la date du 15 octobre, il n'y avait pas de réponse de la part de celle-ci. Une autre information intéressante provenait de l'Université de Perpignan, où tou.te.s les doctorant.es se sont vu accorder un prolongement (de deux mois à un an), y compris celles et ceux qui avaient eu un contrat sur financement Région.

2) Prolongation de la durée de thèse :

À Poitiers, pour les prolongations de durée de thèse, une fois les frais d'inscription réglés, il sera possible d'utiliser la totalité de l'année. Les doctorants en fin de thèse ne sont donc pas obligés de soutenir dès avril ou mai ; ils pourront soutenir jusqu'à la fin de l'année civile. Le Conseil estime que ceux qui doivent soutenir avant fin janvier ne devraient pas avoir à repayer des frais d'inscription. Le VP Recherche confirme cependant que tout doctorant doit payer des frais d'inscription, même pour une soutenance qui se déroule dans le courant du mois de janvier.

À Limoges, à titre exceptionnel, pour l'année universitaire 2020/2021, en raison de la crise sanitaire du COVID-19, l'Université de Limoges a décidé (décision CFVU du 29/09/2020, CA du 23/10/2020) d'exonérer des droits de scolarité les doctorant.e.s qui soutiendraient leur thèse entre le 01/01/2021 et le 31/03/2021 sous réserve d'un engagement réciproque de la part du/des directeur.rice.s de thèse et du/de la doctorant.e à soutenir la thèse dans ce délai. Si toutefois l'engagement de soutenance n'est pas respecté dans le délai imparti, l'Ecole Doctorale se réserve le droit de réétudier la demande d'inscription et, en cas d'avis favorable, le/la doctorant.e devra s'acquitter des droits de scolarité en vigueur pour l'année en cours.

Le Conseil de l'ED Humanités est favorable à la bienveillance à l'égard des doctorant.es. Plusieurs d'entre eux/elles, qui n'ont pas été informé.es à temps de la prolongation de leur contrat, ont dû prendre un poste d'ATER pour financer la fin de leur thèse, ou retourner

travailler dans le secondaire. Les doctorants sous contrat qui sont enseignants doivent justifier qu'ils n'ont pas de contrat pour pouvoir retourner dans le secondaire.

Examen des demandes de dérogation

Toutes les demandes de dérogation exceptionnelles ont été acceptées. Pour rappel, un doctorant qui ne veut plus poursuivre ses recherches DOIT prévenir l'école doctorale.

ORGANISATION DES JT

En raison du confinement, les journées Thématiques 2020 initialement programmées les 2 et 3 avril 2020, ont été annulées. François Brizay et Laurence Pradelle sont favorables à ce que le thème de l'an passé soit repris (« La parole : Outil humain, enjeu social, objet d'étude. Relations entre parole et société au regard des sciences humaines »). Ils suggèrent de conserver l'acquis du travail de cette année tout en proposant aux doctorant.es la possibilité de présenter en outre leurs travaux durant une 2^e journée au titre de l'année 2021, à la suite des JT. Les dates proposées sont le mercredi 31 mars et jeudi 1^{er} avril 2021 pour les journées Thématiques, et le vendredi 2 avril pour la journée présentation des travaux des doctorant.es.

QUESTIONS DIVERSES

Dans le cadre d'une réflexion sur l'offre de formation, les délégué.es des doctorant.es ont fait remonter une demande de valorisation de la publication d'articles dans le décompte des heures de formation. Pour les doctorant.es hors-site, il serait ainsi possible de valider des heures de séminaire hors site, si au moins 50% ont été faits à Poitiers. Ils ont également demandé que le planning des formations remonte plus tôt pour ceux qui travaillent. Les enseignant.es du secondaire, par exemple, doivent faire au préalable une demande auprès de leur établissement.

L'ensemble du bureau des représentant.es des doctorant.es sera renouvelé pour janvier 2021 et de nouvelles élections seront organisées. Les doctorant.es qui souhaitent présenter leur candidature sont invité.es à se manifester auprès des directeurs/directrices de laboratoires et de l'ED. François Brizay souhaite que les délégué.es soient issu.es, chacun.e, d'un laboratoire différent.

De même, pour le site de Limoges : les élections des délégué.es des doctorant.es auront lieu en janvier 2021. Les candidatures ont déjà été enregistrées.

La direction de l'ED remercie les membres du conseil du 15 octobre 2020. Ce dernier prend fin à 17h30.